

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson du 4 octobre 2018

Présidence : M. Jacques-André Helfer

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 609/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel qu'annexé au préavis n° 609/18.

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre 2018.

Le Président:



Jacques-André Helfer



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich